



Saint-Damase
fière de son histoire

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022, le conseil municipal adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 132 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca. Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 12^e jour du mois de janvier 2022.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière